



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 26 septembre

L'an 2018, le 26 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au Circuit de Chenevières Lieu-dit Le Fays à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme. Rose-Marie FALQUE, Mme. Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme. Marie-Jo GEORGES, M. Jean-Marie GOGLIONE, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Éric TAVERNE, Mme. Damienne VILLAUME, M. Bernard ZABEL

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme. Claudine COLAS donne pouvoir à Mme Marie-Jo GEORGES, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à M. Gérard COINSMANN, M. François GENAY donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. Christian GEX donne pouvoir à Mme. Rose-Marie FALQUE, M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Sabrina VAUDEVILLE donne pouvoir à Mme Damienne VILLAUME.

Etai(ent) excusé(s) :

M. MAILLIOT Frédéric, Mme. JACQUOT Dominique.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était excusée, M RICHARD Claude était présent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Rose-Marie FALQUE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Absents : 2

Procurations : 6

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

2018-044

Date de convocation
20/09/2018

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

..I./I....

et publication du :

..I./I....

DECISION MODIFICATIVE° 1 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE / TRANSPORT

Des ajustements budgétaires sont nécessaires au budget annexe Mobilité / transports

- suite à l'embauche de l'ambassadrice de la Mobilité, à l'ouverture des marchés de la Gare de Saint Clément Laronxe.
- suite au transfert des biens du budget Principal vers le budget Mobilité / Transport et à l'intégration de frais dans le bien 2014- 138 relatif à l'aire de covoiturage de Rehainviller, le calcul des dotations aux amortissements du budget prévisionnel est erroné.
- suite aux travaux sur les poteaux, mobiliers urbains,
- suite à la réponse de l'Etat sur les mises à dispositions des terrains,

D'autre part, pour permettre la signature des contrats de prêts nécessaires au financement des travaux de la Gare de Bayon/Virecourt, il est nécessaire d'inscrire les écritures suivantes :

Deux opérations sont à inscrire :

- Un prêt à court terme de 390 000,00 € qui a pour objet d'assurer la transition entre le paiement adressés à Gare et Connexion et l'encaissement attendu des subventions et du remboursement de la TVA.
- Un prêt de 140 000,00 euros d'une durée de 10 ans afin de couvrir le reste à charge de l'opération.

Seuls les frais bancaires sont inscrits en 2018, et les intérêts du crédit relais sont inscrits, les premiers intérêts du prêt de 140 000,00 € seront sollicités en 2019.

Aussi, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit pour permettre l'écriture comptable :

Exploitation dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
42	6811	Dotation aux amortissements	+ 286,40 €
23	23	Virement à la section d'investissement	- 115 086,40 €
011	611	Sous-traitance générale	+ 20 000,00 €
011	627	Services bancaires et assimilés	+ 530,00 €
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 13 600,00 €
066	66 111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000,00 €
	23	Dépenses imprévues	+ 79 000,06 €

Investissements recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	21	Virement de la section de fonctionnement	- 115 086,40 €
40	28128	Autres agencement et aménagement de terrains	+ 286,40 €
16	1641	Emprunts en euros	+ 530 000,00 €
13	1315	Groupement collectivités	- 12 000,00 €

Investissements Dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant
16	1641	Emprunts en euros	+ 390 000,00 €
21	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers	+ 15 000,00 €
21	2145	Travaux sur sol d'autrui	- 224901,19 €
21	21721	Agencements et aménagements de terrains MAD	+ 224 901,19 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,
Le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte la Décision Modificative n°1 du budget annexe Mobilité - Transport 2018 selon les écritures comptables suivantes :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chenevières
Le Président,

